



Non remboursement de caution

Par **nelly67**, le **06/10/2011** à **13:38**

Bonjour,

j'ai quitté un appartement il y a plus de 2 mois maintenant et je n'ai toujours pas reçu mon remboursement de caution.

Je ne sais pas vers qui me retourner j'ai signé un bail de particulier a particulier mais durant les 3 ans du bail c'est une agence qui c'est occupé de tout car le propriétaire était parti en déplacement et qu'il leur avait demandé de gérer la location.

l'agence a déjà envoyé 3 LRAR sans aucune réponse. moi plusieurs e-mail au propriétaire mais sans nouvelle.

Que puis-je faire et contre qui?

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **14:31**

Une seule LRAR au bailleur de mise en demeure de rembourser le dépôt de garantie sans délai et qu'à défaut, dans 8 jours à réception de cette LRAR, vous saisissez la juridiction de proximité